



[Immo VRP salarié] Pression de l'employeur & litige indemnités

Par **hesiode**, le **30/11/2012** à **21:39**

Bonjour,

Je vous contacte afin d'obtenir des informations et une forme d'assistance, car j'ai l'impression d'être dans une véritable impasse.

Je suis agent immobilier VRP salarié en CDI (relevant de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier) depuis le 01/07/2009 dans une agence immobilière très affectée par la crise économique (CA en baisse de 60% par rapport à l'année dernière).

Mon employeur nous a réuni en début de semaine afin de nous faire part de son intention de procéder à plusieurs licenciements économiques due la situation dans laquelle il se trouve.

Il a depuis fait volte-face et exerce une vraie pression pour que les salariés dont il souhaite se séparer signe une rupture conventionnelle de CDI au plus vite, arguant que ce serait plus simple pour nous vis-à-vis du Pôle Emploi.

Or, il n'y a évidemment pas de commune mesure entre la mise en oeuvre d'un licenciement économique avec Contrat de Sécurisation Professionnel et une rupture conventionnelle, que ce soit en terme d'indemnisation ou de dispositif d'accompagnement.

Devant mon opposition à signer, la directrice de l'agence a indiqué que je faisais une grave erreur, que le propriétaire allait dans ce cas laisser la situation aller jusqu'à ce qu'il ne puisse plus me verser de salaire, etc.

Autre point d'achoppement : le calcul que j'ai effectué pour déterminer mes indemnités de licenciement et compensatrices de congés payés en me basant sur les informations dispensées par le site service-public.fr ne cadre pas du tout avec ce qu'a trouvé mon employeur, qui m'a indiqué que je ne toucherais aucune indemnité de congés payés, sans savoir m'expliquer pourquoi, d'autant plus qu'il n'y a absolument aucune mention relative aux CP sur mes bulletins de salaire.

J'aimerais savoir quelle attitude puis-je adopter, quels sont mes recours, vers qui puis-je me tourner pour me défendre ou être défendu, etc. (NB : je viens d'adresser un e-mail à la section de la DIRECCTE de mon département ainsi qu'au syndicat CFDT des personnels de l'immobilier).

Pourriez-vous me renseigner et m'aider ?

Je vous remercie infiniment.

Cordialement,

hesiode